

# Tenter de se reconstruire après une erreur judiciaire

Du Journal La Croix du 15/09/08

Bénéficiant d'une suspension de peine, Marc Machin sera fixé aujourd'hui sur la date de sa sortie de prison. À entendre le témoignage de personnes soupçonnées à tort par la justice, il est très difficile de retrouver sa vie d'avant. *«La cour vous reconnaît innocent.»* Cette phrase, Michel l'attendait depuis des années, cinq années d'instruction très exactement. La joie ne l'a pourtant pas envahi à l'audience, en juin dernier. *« Je suis resté immobile sur le banc des accusés. Je ne pouvais pas me faire à l'idée que cela se terminerait ainsi. J'attendais qu'on s'excuse, qu'on compatisse, qu'on fasse savoir haut et fort mon innocence à tous ceux qui avaient pu en douter. Et on me répétait simplement que le procès était fini, que je pouvais disposer.»* Suspendu de ses fonctions dès le début de l'enquête, mis en détention préventive, cet enseignant accusé à tort d'avoir abusé d'un de ses élèves se remet pas à pas de son épreuve. Longtemps abandonnées à leur sort face à une justice très rétive à l'idée de reconnaître ses erreurs, les personnes soupçonnées et détenues à tort bénéficient depuis l'an 2000 d'un dispositif d'indemnisation plus favorable que par le passé. La loi Guigou prévoit en effet que toute détention débouchant sur un acquittement ou un non-lieu doit donner lieu à une réparation pour préjudice moral et matériel. La commission nationale de réparation des détentions a ainsi reçu 102 recours en 2007. *« Cette loi a humanisé le parcours du combattant des innocents demandant à être indemnisés»,* reconnaît Roland Agret, condamné en 1970 pour meurtre à quinze ans de réclusion, avant d'être acquitté en 1985. *Mais l'argent ne fait pas tout. On n'en reste pas moins laminé à vie.* » André Kaas a décidé, lui, qu'il se reconstruirait. Suspecté d'avoir assassiné sa femme et placé en détention un an et demi avant que ne soit prononcé un non-lieu général en mars 2004, l'agent immobilier n'a jamais cessé de se battre. Jusqu'au fond de sa cellule. *« Quand vous avez cinq enfants qui vous attendent dehors, vous n'avez pas le choix,* explique-t-il simplement. *Je suis de nature combative. Je l'étais avant, pendant et le suis resté après la prison.»* Et aujourd'hui plus que jamais. *«Je suis absolument déterminé à faire condamner l'État pour faute lourde,* explique-t-il. *Il est impardonnable que l'on ait mis un an avant de vérifier mon alibi!»* Prendre sa revanche sur une justice qu'il qualifie de «kafkaïenne», tel est désormais le but d'André Kaas. Roselyne Godard avoue, elle, avoir flanché moralement. Suspectée d'avoir participé aux viols de jeunes enfants dans l'affaire d'Outreau et détenue plus de seize mois avant d'être innocentée, elle dit ne pas passer une journée sans penser à « l'affaire ». L'ancienne confiseuse a pourtant tout fait pour tourner la page, en choisissant, notamment, d'entamer des études de droit. *«Après un tel traumatisme, il est illusoire de vouloir reprendre sa vie d'avant.»* Son but? Devenir avocate. Secourir les autres pour mieux surmonter sa propre épreuve. *«Dans mon malheur, j'ai eu la chance que le procès d'Outreau soit extrêmement médiatisé et que des ténors du barreau acceptent de nous défendre. Si j'avais été la seule accusée, j'aurais peut-être été condamnée sans que personne ne s'en émeuve. C'est pour ces sans-voix-là, que je veux devenir avocate.»* La solidarité entre victimes se trouve au cœur de plusieurs projets associatifs. Action Justice, fondée par Roland Agret, a par exemple pour vocation de venir en aide à ceux qui estiment être injustement poursuivis. *« Notre structure œuvre avec le soutien de policiers*

*et de magistrats retraités qui mènent leurs propres investigations. Depuis 1977, nous avons fait revenir les juges sur leur décision dans plus d'une trentaine de cas. » Une sorte de revanche sur les tribunaux pour Roland Agret. À chacun donc de trouver sa façon de surmonter l'injustice. Certains regrettent toutefois qu'aucun service d'écoute ne soit prévu à l'intention des victimes de la justice.*

*« Aucun dispositif immédiat, ni financier ni psychologique, n'existe en leur faveur, »* dénonce M<sup>me</sup> Éliane de Valicourt, avocate et auteur de *L'Erreur judiciaire*. *Les victimes ne sont qu'un numéro dont on traite très tardivement la demande d'indemnisation.*» Roselyne Godard garde un souvenir aussi aigu que douloureux de sa libération. *« Vous sortez sans rien. Même pas un chèque pour subvenir à vos besoins les plus immédiats. Je me souviens d'avoir quitté la maison d'arrêt avec une valise et des habits qui n'étaient même pas à moi. »*

**MARIE BOËTON « Vous sortez sans rien. Même pas un chèque pour subvenir à vos besoins les plus immédiats. »**